



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-11 septembre 2003

ROYAUME DU BHOUTAN

MÉMORANDUM DU PRÉSIDENT

**RAPPORT SUR LA CONVERSION
DU DEUXIÈME PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DE LA ZONE ORIENTALE
RELEVANT DU MÉCANISME FLEXIBLE DE FINANCEMENT (MFF) EN OPÉRATION
ORDINAIRE NON FINANCÉE PAR LE MFF**

1. Le deuxième programme de développement agricole de la zone orientale du Bhoutan (SEZAP) (Prêt 512-BT) a été approuvé en septembre 1999 pour un financement au titre du Mécanisme flexible de financement (MFF) et est devenu effectif en mai 2000. Il devait être exécuté sur huit ans, en deux étapes de trois ans et cinq ans, respectivement.

2. Il y a eu au départ des retards tant dans l'exécution du programme que dans le décaissement des fonds, et il a fallu près de deux ans pour y remédier. Toutefois, par la suite, l'exécution et les décaissements ont progressé à un rythme soutenu et, dès le début de 2003, on était en avance sur le calendrier. La quasi-totalité du prêt du FIDA pour la première étape (3,98 millions de DTS) avait été décaissée et le gouvernement continuait d'envoyer des demandes de retrait. Les réalisations matérielles ont été remarquables, comme l'a montré l'examen de la première étape. Presque toutes les infrastructures d'appui à la recherche et à la vulgarisation étaient terminées, et en général le travail était de bonne qualité. Le développement de l'irrigation devrait entraîner une augmentation de la production vivrière. Les activités de formation avaient été soutenues. Le programme a aussi donné des résultats prometteurs au niveau des ménages; le taux d'adoption paraissait élevé et/ou en augmentation, et une grande partie des ménages ont indiqué qu'ils avaient obtenu de meilleurs rendements et adopté certaines productions liées au programme.



3. Les divers “déclencheurs” permettant dans le cadre du MFF de passer à l’étape suivante du programme avaient été pour l’essentiel satisfaits, mais il y avait des carences aux niveaux du suivi et de l’évaluation. En outre, la collecte de renseignements et la coordination de l’action des six agents d’exécution du programme au niveau des districts se sont révélées insuffisantes, ce qui a entraîné des retards dans l’établissement des décomptes de dépenses et a retardé la présentation des demandes de retrait au FIDA. Le gouvernement et les responsables du projet se sont attaqués à ces problèmes et la situation s’améliore.

4. Le rythme de l’exécution du programme et la concrétisation des avantages destinés au groupe cible dépendaient d’un financement ininterrompu pour ne pas briser l’élan. Toutefois, les procédures de décaissement du MFF ne permettent pas de verser plus que le montant alloué à la première étape du programme tant que la deuxième étape n’est pas officiellement approuvée. Afin de ne pas priver le programme de ressources jusqu’à cette approbation et d’éviter les effets négatifs que cela aurait sur ses bénéficiaires, le gouvernement a décidé de financer lui-même certaines dépenses, dépassant ainsi le montant alloué à la première étape.

5. Lors de l’examen réglementaire interne, il est apparu que les dépenses sur le terrain préfinancées par le gouvernement dépassaient le montant alloué à la première phase et que, par conséquent, le gouvernement ne pourrait pas obtenir un remboursement intégral dans le cadre du MFF. Par conséquent, le MFF, qui avait été conçu pour accroître la flexibilité et faciliter l’exécution des programmes, aurait au contraire entravé la mise en œuvre soutenue des activités. Poursuivre le programme dans le cadre du MFF, ce serait le priver des ressources dont il a besoin de toute urgence, ce qui aurait des effets négatifs sur les activités prévues et leurs bénéficiaires, et saperait la confiance des communautés envers le programme et le FIDA. De plus, le gouvernement ne pourrait pas obtenir le remboursement des dépenses qu’il a préfinancées.

6. Compte tenu de ces considérations, il a été décidé qu’aujourd’hui il fallait tenir compte en priorité des besoins et des intérêts du programme et de ses bénéficiaires. De plus, il semble opportun que le FIDA montre qu’il est capable de s’adapter à l’évolution des circonstances et de tirer des leçons de l’expérience. Dans ces conditions, et au terme d’un important travail de consultation et de délibérations internes, il a été décidé qu’il conviendrait de traiter désormais ce programme comme un projet ordinaire du FIDA, n’entrant pas dans le cadre du MFF, et d’en informer le Conseil d’administration. Le Conseil d’administration est invité à en prendre note.